

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Rittershoffen

## séance du 21 mai 2025 à 20 h en la Mairie de Rittershoffen

**Présents** : Weigel Jean-Bernard *Maire*, Hoffmann Thierry *Adjoint*, Klein Sébastien *Adjoint*, Sattler Annick, Schmidt Christine, Fischer Damien, Rohrbacher Patrick et Stoehr Cédric.

**Excusés** : Buhler Florine, Diho Catherine, Andler Mathieu, Durst Jean-Jacques, Kern Marc, Vonau Fabrice et Wohlhuter Olivier.

**Secrétaire** : Klein Sébastien.

Retrait du point 4 (déjà délibéré le 02/12/2024)

Le compte-rendu comporte : 1 page.

La réunion démarre à 20 h et se termine à 21 h 15.

### 1. Validation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2025

**VALIDATION** à l'unanimité du compte-rendu

### 2. Décision modificative de versement sur compte 773

La somme liée à la vente du terrain à M. Stauffer Marc doit être reversée sur le compte 773.

**VOTE** à l'unanimité

### 3. Demande de subvention de l'AOS (Association des Œuvres Scolaires)

La commune accède à la demande à hauteur de 2€ par enfant (60 élèves) soit 120€.

**VOTE** à l'unanimité

### 5. Rénovation du bâtiment de l'école maternelle : avenant carrelage

L'avenant carrelage lié au 3<sup>ème</sup> logement au-dessus de l'école maternelle pour la sté CDRE s'élève à : 1 179.37€ HT.

**VOTE** à l'unanimité

### 6. Fixation des loyers des 3 logements au-dessus de la maternelle et de celui mansardé du presbytère catholique

En tenant compte de la configuration des bâtiments et des autres loyers pratiqués, proposition de fixer le loyer du logement du 173a rue de l'école à 750 €, du 173b rue de l'école à 700 €, du 173c rue de l'école à 850 € et du logement mansardé du presbytère catholique du 171 rue de l'Ecole à 470,95 €.

**VOTE** à l'unanimité

### 7. Aménagement de la cour d'école : réfection, récupération de l'eau de pluie, désimperméabilisation : Présentation des possibilités liées au projet.

### 8. Divers

- Mise en place de 2 Géocoeurs financés par le régime local. Ces dispositifs de secours, seront installés à la mairie et à la salle des fêtes, au-dessus des défibrillateurs. Ils utilisent des alertes visuelles et sonores pour informer et mobiliser les passants en cas d'arrêt cardiaque dans les environs.
- Municipales 2026 : Le scrutin de liste est généralisé à toutes les communes avec la parité, hommes/femmes.
- Tirage du bois d'affouage à la salle des fêtes, le vendredi 27 juin 2025 de 14 à 16h.
- Déménagement de l'école maternelle : le conseil municipal est favorable au déménagement dès la fin de l'année scolaire 2024 – 2025.